

Mamoudzou, le 27 septembre 2011



Compte-rendu de l'entrevue de la FSU avec MM. Le Préfet et le Directeur de Cabinet du Vice-Recteur

Ce mardi 27 septembre, jour d'une grève nationale **majoritaire** pour l'éducation, les syndicats de la FSU ont été reçus à la Préfecture après une manifestation devant le Vice-Rectorat de Mamoudzou. Trois représentants étaient présents pour le SNES-FSU Mayotte. Pendant près de 2h30 de réunion, nous avons pu aborder les points suivants :

I) Relations avec le Vice-Rectorat :

- Nous avons déploré le refus – par écrit – du Vice-Recteur de nous recevoir le jour d'une grève nationale au mépris de tous les usages républicains de dialogue social. Refus d'ailleurs contredit par l'invitation du Préfet... accompagné du directeur de cabinet du Vice-Recteur le même jour.

- Nous avons aussi demandé que soit améliorée la communication avec les chefs de service du Vice-Rectorat lorsque nous les alertons sur des problèmes urgents.

II) Elections professionnelles :

Nous avons alerté le Vice-Rectorat sur des oublis massifs : dans le 1^{er} degré, environ 700 électeurs avaient été oubliés !

M. Degos a affirmé toute l'importance qu'il attachait à ces élections...

III) Constructions et équipements scolaires :

Nous avons à nouveau déploré les retards pris, tant dans le 1^{er} que dans le 2nd degré.

Le Préfet a confirmé l'engagement de supprimer les rotations du 1^{er} degré (450 salles de classe manquent à ce jour !).

Pour le 2nd degré, il a affirmé l'engagement de l'Etat à construire de nouveaux établissements : Mayotte a le triste record des établissements les plus chargés. Ainsi, une nouvelle construction devrait être décidée, les arbitrages se faisant à Paris cette semaine.

Nos collègues du SNEP ont à nouveau dénoncé le manque d'équipements sportifs, et plus particulièrement le problème de la pratique de la natation.

Nous avons aussi évoqué le problème de la restauration scolaire.

Le Vice-Rectorat réaffirme qu'une cantine sera prévue dans tous les nouveaux établissements. Pour ceux existant, il envisage de créer des cuisines centrales de secteur afin de desservir à terme tous les établissements. Dans l'immédiat, une cantine scolaire va être ouverte au collège de M'tsangamouji.

IV) Respect des personnels et de leurs statuts :

- **Congé administratif** : en 2001, une grève de trois semaines et demi avait abouti au compromis suivant. Le Vice-rectorat accordait un délai de 4 semaines pour les collègues en partance. Libre à ceux-ci de choisir une date de départ à l'intérieur de ce délai. Le congé administratif, comme la réglementation l'exige, ne débute que le jour du départ effectif du fonctionnaire.

Or cet accord a été remis en cause unilatéralement l'an passé par le Vice-Rectorat. **Nous avons donc exigé la réactivation de cet accord dans la prochaine note de service sur les départs définitifs.**

- **Refus de renouvellement de séjour** : dans un territoire devenu département, nous avons dénoncé cet archaïsme de limitation de durée des séjours. Nous avons aussi rappelé qu'une décision de non renouvellement ne pouvait en aucun cas être - en droit - utilisée comme une sanction par l'administration. Enfin, nous avons dénoncé l'ineptie de décisions qui visent à ne pas renouveler chaque année plusieurs collègues... alors même qu'il manquait 178 professeurs du secondaire à la rentrée faute de candidats à une mutation à Mayotte !!! **Nous avons clairement montré notre détermination à empêcher toute nouvelle manifestation d'arbitraire. Le SNES national sera reçu prochainement au MEN sur ce sujet.**

Enfin, nos collègues du 1^{er} degré ont réaffirmé avec force leur volonté de faire évoluer le décret de 1996 et plus particulièrement de faire aboutir **la création d'une indexation des salaires... dont seule la fonction publique de Mayotte est privée.**

V) Respect des valeurs de la République :

- Nous avons demandé que les parents soient mieux informés des possibilités de scolarisation de leurs **enfants handicapés** :

Le Vice-Rectorat nous a répondu que 70 classes accueilleraient ces élèves aujourd'hui... mais que le secteur médico-éducatif était complètement absent de notre île. Enfin, il nous a assuré qu'une plaquette d'informations allait être réalisée à l'attention des parents.

- **Cas des mineurs isolés** : nous avons alerté le Préfet sur le nombre grandissant de mineurs complètement livrés à eux-mêmes (5000 selon un rapport parlementaire !) avec tous les risques que cela comportait pour eux-mêmes et la collectivité.

Le Préfet nous a assuré que ce problème était prioritaire pour lui et qu'il mobilisait tous ses services sur cette question.

- **Reconduites à la frontière et politique du chiffre** : ici encore, nous avons dénoncé la politique du chiffre, faisant remarquer au Préfet que les procédures légales n'étaient pas toujours respectées.

Le Préfet a affirmé que ses services agissaient en toute légalité... Il a toutefois aussi rappelé que les mineurs étrangers devaient être scolarisés.



Le bureau du SNES-Mayotte,

Tél / fax : 0269 62 50 68
Lotissement les 3 vallées,
110 résidence bellecombes,
97690 Majicavo Lamir
Courriel : mayotte@snes.edu